

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 21 OCTOBRE 2020**

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE PRESENTS :

Collège des Résidents :

Monsieur LORILLARD Jackie.

Collège des Familles :

Madame DULONG Marie-Claire, Vice-Présidente.

Collège des Représentants légaux :

Madame OLIVIER Noëlie.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame MENAA Malika.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Membres Qualifiés :

Madame ESTAGER Jeannette, Représentante des Résidents.

Monsieur COLLINEAU Jacques, Représentant des Résidents.

MEMBRES PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHE, Directeur Adjoint ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical ; Docteur SCHMITT, Médecin Coordonnateur ; Monsieur FANDO, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame ROY Paulette, Présidente du Conseil de la Vie Sociale – donne pouvoir à Madame DULONG.

MEMBRES EXCUSES :

Madame MAILLET Rachel, Représentante des Résidents.

Madame GUILLOU Jocelyne, Représentante des Résidents.

Madame DIMIER Jeanne, Membre Qualifié, Représentante des Résidents.

Madame NEVEUX Véronique, Représentante des Familles.

MEMBRES INVITES EXCUSES : Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame ROUSSEAU, Animatrice ; Madame LERICHE, Psychologue.

RÉSIDENTS, FAMILLES ET INVITÉS PRÉSENTS : Au regard du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, le Conseil de la Vie Sociale s'est tenu à huis-clos, en présence des membres titulaires uniquement.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame PIRO-MAHE, Directeur Adjoint.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2020
- 2) Plan Bleu – *COVID-19* : Plan de Continuité d'Activité
- 3) Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et Budget Prévisionnel 2021 :
 - Rapport de Monsieur Le Directeur : EPRD - BP 2021
 - EPRD 2021 et ses annexes :
 - Annexe 1 : Cadre complet
 - Annexe 4 : Activité prévisionnelle
 - Annexe 5 : EPRD par section tarifaire
 - Annexe 6 : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérées : 163.70 ETP
 - Tarif des Prestations 2021
 - Prix de journée Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire 2021
- 4) Plan de Formation 2021

La séance est ouverte à 14H38.



Monsieur Le Directeur remercie l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale de leur présence, malgré le contexte de pandémie de COVID-19 que nous subissons tous actuellement. Il informe les Membres du Conseil de la Vie Sociale que par mesure de sécurité, et conformément à ce qui a été annoncé dans l'ordre du jour, ce Conseil de la Vie Sociale siège exceptionnellement à huis-clos, en présence et en e-présence uniquement des membres titulaires et des membres du personnel invités. Pour les membres présents, Monsieur Le Directeur affirme que les distances de sécurité sont respectées et permettent d'assurer la sécurité de tous.

Monsieur Le Directeur regrette de devoir reporter la possibilité de participer par visioconférence à cette réunion du Conseil de la Vie Sociale pour des raisons notamment organisationnelles et techniques liées au réseau internet. Ce dispositif innovateur de participation à distance aux réunions demeure évidemment une priorité dans les prochains projets à mettre en œuvre au sein de la Résidence DEBROU et vous sera de nouveau proposé lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Le Directeur cède la parole à Madame La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

En préambule à ce Conseil de la Vie Sociale, Madame La Vice-Présidente adresse un message aux familles et proches des résidents de la Résidence DEBROU et rappelle que nous sommes et devons être des citoyens responsables devant la crise sanitaire.

Madame La Vice-Présidente poursuit en mettant en avant la situation que nous vivons depuis une semaine, qui prouve que la négligence d'une seule famille a pu mettre en danger tous nos résidents et au-delà les autres familles. Aucune famille ne doit avoir un comportement inconscient voir insouciant : personne n'est invincible et il faut en cas de soupçons ALERTER et communiquer.

Madame La Vice-Présidente signale également, car ceci est intolérable, le comportement de

certaines familles vis-à-vis de la personne se trouvant à l'accueil. Madame La Vice-Présidente affirme en avoir été témoin, téléphonant à ce même-moment à la Résidence. Ce comportement est inadmissible et la situation de souffrance dans laquelle se trouvent les familles n'excuse pas tout.

Madame La Vice-Présidente ajoute que nous devons pouvoir compter sur chaque famille pour respecter les gestes barrières comme nous pouvons compter sur le grand professionnalisme du personnel de la Résidence DEBROU pour gérer le quotidien de nos résidents.

Madame La Vice-Présidente remercie tout le personnel sans exception pour leurs actions dans cette crise, leur réactivité. Madame La Vice-Présidente remercie Monsieur Le Directeur, toute l'administration toujours à l'écoute de nos inquiétudes, et assure à tous les membres du personnel plus que jamais de la confiance accordée par le Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente demande à Mme MENAA, Représentante du personnel, ici présente, de transmettre les remerciements, le soutien et la gratitude du Conseil de la Vie Sociale à tout le personnel.

Monsieur Le Directeur assure les membres du Conseil de la Vie Sociale de la mobilisation de tout le personnel dans cette crise sanitaire.

CANDIDATURE AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame La Vice-Présidente présente la candidature de Monsieur BOISSAYE Daniel déposée auprès du Conseil de la Vie Sociale afin d'intégrer ce dernier au sein du collège des membres qualifiés.

Madame La Vice-Présidente précise que Monsieur BOISSAYE Daniel est l'époux d'une résidente, Madame BOISSAYE Joëlle.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant à la candidature de Monsieur BOISSAYE Daniel en tant que membre qualifié du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité la candidature de Monsieur BOISSAYE Daniel en tant que membre qualifié du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale et Monsieur Le Directeur souhaitent la bienvenue à Monsieur BOISSAYE en tant que membre qualifié du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et e-présents.

2- PLAN BLEU – COVID-19 : PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il est en lien étroit avec Monsieur BLANCHECOTTE, dirigeant le Laboratoire ABO+ de Joué-Lès-Tours. Celui-ci l'informe régulièrement des résultats de la campagne de dépistage généralisé qui a été organisée lundi 19 et mardi 20 octobre 2020 au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur présente la situation de la Résidence DEBROU à ce jour, le mercredi 21 octobre 2020.

Sur les 231 résidents testés sur 234 (il y a eu 2 refus et 1 hospitalisation), 14 résidents sont confirmés positifs à la COVID-19.

Pour ce qui concerne le personnel, 172 agents ont été testés sur site. Pour l'instant, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il est dans l'attente de ces résultats. Monsieur Le Directeur précise qu'il n'est pas habilité à recevoir directement les résultats des tests car cela relève du secret médical.

Monsieur Le Directeur détaille la situation des résidents par unité de vie :

- **Les Bleuets - A0 :**

L'unité de vie « Les Bleuets » accueille 26 résidents. Parmi eux, 9 résidents ont été déclarés positifs à la COVID-19.

Immédiatement une cellule de crise a été réunie, dès réception de ces résultats. Il a été décidé de créer une « unité COVID-19 » de 15 lits, aujourd'hui occupés par 9 résidents touchés. Il reste 6 lits disponibles pour d'éventuels nouveaux cas.

L'ensemble du personnel est mobilisé, une surveillance médicale est en place 24H/24, et les modes opératoires sont strictement appliqués, avec notamment la protection individuelle du personnel par des équipements adaptés (surblouses, masques FFP2, gants...).

Les visites des familles demeurent pour l'instant suspendues. Celles-ci ne reprendront qu'après avis médical formulé auprès du Directeur sur la base d'éléments cliniques formels.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il a eu à adresser un courrier à au moins une famille de cette unité du fait qu'elle ne portait pas son masque et avait un comportement inadapté à la situation.

Monsieur Le Directeur précise cependant que l'origine de la contamination dans cette unité de vie, n'est pas connue. 6 agents qui ont travaillé au sein de l'unité de vie « Les Iris » (B1), aujourd'hui affectée, ont également été amenés à travailler au sein de l'unité de vie « Les Bleuets ». Toutefois, Monsieur le Directeur n'a pas encore reçu les résultats des tests des agents.

- **Les Lys – A1 :**

Au sein de l'unité de vie « Les Lys », 45 résidents ont été testés. L'ensemble des résidents de cette unité de vie sont confirmés négatifs.

Pour autant, tout le personnel reste mobilisé et surveille quotidiennement d'éventuels signes cliniques pouvant faire penser à la COVID-19.

L'unité de vie ne fait pas l'objet de mesures sanitaires complémentaires. Elle reste sous contrôle médical.

Les visites des familles demeurent pour l'instant suspendues. Celles-ci ne reprendront qu'après avis médical formulé auprès du Directeur sur la base d'éléments cliniques formels.

- **Les Œillets – A2 :**

Au sein de l'unité de vie « Les Œillets », 46 résidents ont été testés. L'ensemble des résidents de cette unité de vie sont confirmés négatifs.

Pour autant, tout le personnel reste mobilisé et surveille quotidiennement d'éventuels signes cliniques pouvant faire penser à la *COVID-19*.

L'unité de vie ne fait pas l'objet de mesures sanitaires complémentaires. Elle reste sous contrôle médical.

Les visites des familles demeurent pour l'instant suspendues. Celles-ci ne reprendront qu'après avis médical formulé auprès du Directeur sur la base d'éléments cliniques formels.

- **Les Amaryllis – B0 :**

Au sein de l'unité de vie « Les Amaryllis », 25 résidents ont été testés. L'ensemble des résidents de cette unité de vie sont confirmés négatifs.

Pour autant, tout le personnel reste mobilisé et surveille quotidiennement d'éventuels signes cliniques pouvant faire penser à la *COVID-19*.

L'unité de vie ne fait pas l'objet de mesures sanitaires complémentaires. Elle reste sous contrôle médical.

Les visites des familles demeurent pour l'instant suspendues. Celles-ci ne reprendront qu'après avis médical formulé auprès du Directeur sur la base d'éléments cliniques formels.

- **Les Iris – B1 :**

Au sein de l'unité de vie « Les Iris », 5 résidents sont déclarés positifs à la *COVID-19*.

Monsieur Le Directeur évoque à ce titre le comportement irrespectueux d'une famille qui, par ses actes, a contribué à la contamination à la *COVID-19* de Madame P. S., résidente, et qui n'a informé ni la Résidence DEBROU ni les services de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire qu'ils étaient contaminés par la *COVID-19* et qu'ils étaient venus visiter la résidente quelques jours plus tôt. La résidente a été hospitalisée et est décédée depuis.

Le jour même où Monsieur Le Directeur a été informé de la positivité de la résidente, il a été mis en place le confinement immédiat des résidents de l'unité de vie « Les Iris ».

L'absence d'information donnée par la famille à la Résidence DEBROU en temps et en heure, alors qu'elle se savait positive, a permis la contamination des résidents entre eux durant les jours qui ont suivis leur visite à leur maman et belle-maman.

Monsieur Le Directeur décrit ce manque d'information comme un comportement inadmissible de la part des membres de la famille.

Monsieur Le Directeur rappelle d'ailleurs que régulièrement il a eu à reprendre des familles qui portent mal leur masque, qui l'ôtent, ou qui entrent en contact avec d'autres familles ou résidents au cours de leur visite au sein de l'établissement.

- **Les Dahlias – B2 :**

Au sein de l'unité de vie « Les Dahlias », 45 résidents ont été testés. L'ensemble des résidents de cette unité de vie sont confirmés négatifs.

Pour autant, tout le personnel reste mobilisé et surveille quotidiennement d'éventuels signes cliniques pouvant faire penser à la COVID-19.

L'unité de vie ne fait pas l'objet de mesures sanitaires complémentaires. Elle reste sous contrôle médical.

Les visites des familles demeurent pour l'instant suspendues. Celles-ci ne reprendront qu'après avis médical formulé auprès du Directeur sur la base d'éléments cliniques formels.

Monsieur Le Directeur donne la parole au Médecin Coordonnateur, Docteur Frédéric SCHMITT. Celui-ci informe les membres du Conseil de la Vie Sociale, qu'à ce jour, la Résidence DEBROU est en capacité de prendre en soins les résidents touchés par la COVID-19.

Le parc de concentrateurs en oxygène et autres dispositifs médicaux nécessaires à cette prise en soins a été renforcé en ce sens.

À ce jour, il n'y a pas de nouveaux cas déclarés ou pouvant faire penser à des symptômes dus à la COVID-19.

Pour ce qui concerne l'unité de vie « Les Iris », le confinement est effectif depuis 7 jours. La vigilance doit encore être maximale durant les 7 jours à venir, soit 14 jours de confinement. Si, après ce terme, les résidents ne présentent plus de signes cliniques, il pourra être envisagé la levée de l'isolement et du confinement.

S'agissant de l'unité de vie « Les Bleuets », les résidents ne présentent à ce jour pas de signes cliniques.

Plus largement, l'ensemble des 14 résidents déclarés positifs à la COVID-19 ne sont pas, à ce jour, dans une situation critique. Toutefois, une surveillance étroite des résidents est organisée pour s'assurer que d'autres résidents ne développent pas dans les jours prochains des symptômes liés à la COVID-19 malgré leur test négatif.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Résidence DEBROU dispose de stocks d'équipements de protection individuelle nécessaires pour faire face à cette situation et protéger le personnel, et notamment un stock de masques de plus de 4 mois d'avance et un stock de gants de plus de 7 mois d'avance.

Pour ce qui concerne l'unité COVID-19 : les repas des résidents sont servis dans de la vaisselle à usage unique pour éviter toute contamination manuportée, les agents disposent de masques FFP2, de surlunettes de protection, de surblouses, etc.

Madame La Vice-Présidente remercie l'ensemble du personnel de sa réactivité et de son implication.

Monsieur Le Directeur remercie également le Laboratoire ABO+ pour le partenariat efficace dans la réalisation de la campagne de dépistage généralisé des 231 résidents et 172 agents.

Monsieur Le Directeur fait remarquer que la grande majorité des familles respectent les règles et mesures barrières. Il les remercie vivement pour cela. Madame La Vice-Présidente se joint à ces remerciements.

Madame La Vice-Présidente reprend la parole et assure les équipes de la Résidence DEBROU de la confiance des membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur fait lecture du rapport de présentation du budget prévisionnel EPRD 2021. Monsieur Le Directeur informe notamment que celui-ci a été voté à l'unanimité par les membres du Comité Technique d'Etablissement le 20 octobre 2020.

Il détaille notamment les 13 axes prioritaires de la politique générale de l'établissement pour l'année 2021 permettant d'optimiser la prise en soins développée au sein de la Résidence DEBROU.

Au cours de la présentation de chaque axe prioritaire, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale des éléments suivants :

- **Monsieur Le Directeur remet la liste des référents institutionnels actualisée à Madame La Vice-Présidente.**
- **Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un film sera réalisé en 2021 pour présenter le dispositif de référent institutionnel.** L'objectif est d'expliquer aux résidents, aux familles et aux proches notamment, quel est le rôle du référent institutionnel et ce qu'il n'est pas. Pour la réalisation de ce film, des résidents seront sollicités, de même que des familles et des membres du personnel. Monsieur CRAVENEAUD Michel approuve ce projet qui se présentera comme pédagogique pour le personnel et instructif pour les familles.
- **Monsieur Le Directeur informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un planning des personnels paramédicaux par unité de vie sera diffusé lors des prochaines instances du mois de décembre 2020.**
- **Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il a répondu à un appel à projet auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour solliciter une subvention à hauteur de 25 000 € afin d'équiper les différents services en outils multimédias et permettre le développement et la réalisation de e-réunions.**
- **Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que deux nouvelles TOVERTAFEL ont été installées au sein des PASA grâce aux dons de 10 000 € de la Fondation des Hôpitaux de Paris et de 5 000 € du Crédit Agricole.** L'ensemble des unités de vie sont désormais dotées de ces équipements, soit au total 8 TOVERTAFEL au sein de l'établissement.
- **Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'aux prochaines instances il proposera de faire entrer la Résidence DEBROU au sein du Groupement Hospitalier de Territoire en tant que partenaire (1^{er} niveau d'adhésion).**
- Monsieur Le Directeur évoque le devenir de l'EHPAD de l'Ermitage.
Monsieur Le Directeur souhaite consolider la place de la Résidence DEBROU en tant qu'établissement de référence en gériatrie sur le Territoire de Santé d'Indre-et-Loire, et

étoffer l'équipe médicale notamment. À ce titre, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il portera la candidature de la Résidence DEBROU en lien avec les futurs projets relatifs au devenir de l'Ermitage.

BUDGET PREVISIONNEL 2021 – EPRD 2021 : HEBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions budgétaires par groupes et par sections tarifaires.

BUDGET PREVISIONNEL 2021 – EPRD 2021 : HEBERGEMENT PERMANENT

Monsieur Le Directeur présente la synthèse du budget prévisionnel de l'Hébergement Permanent 2021 par section tarifaire.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'évaluation du GMP a eu lieu le 21 septembre 2020. Il a été arrêté à 780. Aujourd'hui, il est à 747.96.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'évaluation du PMP est fixée au jeudi 22 octobre 2020. À ce jour, le PMP est arrêté à 203.

Madame La Vice-Présidente soumet le budget prévisionnel EPRD - Hébergement Permanent 2021 au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, le budget prévisionnel – EPRD pour l'hébergement permanent 2021 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

BUDGET PREVISIONNEL 2021 – EPRD 2021 : HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Madame La Vice-Présidente soumet le budget prévisionnel EPRD - Hébergement Temporaire 2021 au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, le budget prévisionnel – EPRD pour l'hébergement temporaire 2021 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

PRIX DE JOURNEE 2021 :

Prix de journée 2021 – Hébergement Permanent :

Monsieur Le Directeur détaille les tarifs journaliers de l'hébergement permanent 2021.

Madame La Vice-Présidente soumet les tarifs journaliers de l'hébergement permanent 2021 au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, les tarifs journaliers de l'hébergement permanent 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

Madame La Vice-Présidente attire l'attention sur le fait que le prix de journée inclut la présence de médecins salariés et les frais de blanchisserie notamment.

Prix de journée 2021 – Hébergement Temporaire :

Monsieur Le Directeur détaille les tarifs journaliers de l'hébergement temporaire 2021.

Madame La Vice-Présidente soumet les tarifs journaliers de l'hébergement temporaire 2021 au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, les tarifs journaliers de l'hébergement temporaire 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

Madame La Vice-Présidente note que dans la majorité des EHPAD ce tarif est différent du prix de journée de l'hébergement permanent, et est souvent majoré de 20€, ce qui n'est pas le cas de la Résidence DEBROU.

TARIFS DES PRESTATIONS 2021 :

Monsieur Le Directeur détaille les tarifs des repas 2021.

Madame La Vice-Présidente soumet les tarifs des prestations 2021 au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, les tarifs des prestations 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

INVESTISSEMENTS 2021 :

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le programme d'investissements 2021.

Monsieur COLLINEAU demande s'il est envisagé, dans le plan d'investissement 2021, d'élargir les bandes passantes pour ce qui concerne l'internet au sein de la Résidence DEBROU ?

Monsieur Le Directeur indique qu'il fera le nécessaire pour permettre aux résidents de pouvoir communiquer avec leurs familles et leurs proches dans le monde entier, mais également pour faciliter le développement des e-réunions et e-formations.

Madame La Vice-Présidente soumet le plan d'investissement 2021 au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, le plan d'investissement 2021 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

BUDGET EPRD 2021 DANS SON ENSEMBLE AVEC SES ANNEXES :

Madame La Vice-Présidente soumet le budget EPRD 2021 avec ses annexes au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence de remarque, le budget EPRD 2021 avec ses annexes est adopté à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale présents et représentés.

4- PLAN DE FORMATION 2021

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente, pour information, le plan de formation 2021 qui a été voté à l'unanimité par les membres du Comité Technique d'Etablissement le 20 octobre 2020.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte du plan de formation 2021.

5- QUESTIONS ET REMARQUES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Monsieur COLLINEAU évoque les points suivants :

- 1) Une résidente déambule dans l'unité de vie Les Dahlias, et présente des troubles du comportement ce qui le questionne.

Monsieur Le Directeur propose à Monsieur COLLINEAU que Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical, revienne vers lui pour lui apporter toutes les réponses nécessaires.

- 2) Les sorties des résidents au sein des jardins de la Résidence DEBROU sont-elles toujours autorisées ?

Monsieur Le Directeur autorise Monsieur COLLINEAU à sortir dans les jardins car il vit dans une unité qui n'est pas touchée par le virus de la COVID-19.

En revanche, il n'est pas autorisé aux résidents qui viennent d'unités touchées par le virus de la COVID-19 de s'y rendre pour l'instant. Ces mesures sont destinées à en éviter la propagation.

- 3) Sur la visite de Monsieur COLLINEAU au sein des services logistiques, il dit avoir été épaté de la technologie des machines dans les services de restauration et surtout de blanchisserie, « *le personnel qui y travaille est plus que compétent* ».

- 4) Monsieur COLLINEAU Jacques attend de pouvoir visiter les autres unités de vie et les PASA notamment.

Monsieur Le Directeur se satisfait de cette demande et lui assure que cela s'organisera une fois qu'il n'y aura plus de risque de contamination à la COVID-19.

Monsieur CRAVENAUD émet lui aussi le souhait de découvrir les unités de vie et notamment de pouvoir découvrir les TOVERTAFEL.

Monsieur Le Directeur assure Monsieur CRAVENAUD et l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale que cela se réalisera. Une inauguration sera organisée, en lien avec Madame La Présidente du Conseil d'Administration, Madame AUGIS Sylviane, et Monsieur Le Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours, Monsieur AUGIS Frédéric.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame la Vice-Présidente remercie les membres du Conseil de la Vie Sociale présents et e-présents, et clôture la séance à 16H39.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



Paulette ROY

La Vice-Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



M-C. DULONG

Fait à Joué-lès-Tours le 21 octobre 2020